



HORTAL Robert et fils SAS

Siège social
MARCHE DE GROS - CROIX SUD
11100 NARBONNE
Tél.04 68 42 06 60
Email:client@sashortal.fr

M.I.N. TOULOUSE
148,Av.des Etats-Unis-Halle 1
31200 TOULOUSE
Tél. 05 61 47 39 93
Email: toulouse@sashortal.fr



Adresse Livraison

JARDINS DE NEULES(LES):CLAVIES#
CLAVIES DOMINIQUE

46160 LARNAGOL
FRANCE

Siret: 838399012

Client Adresse Facturation : 311217

JARDINS DE NEULES(LES):CLAVIES#
CLAVIES DOMINIQUE

46160 LARNAGOL
FRANCE

Date Facture	N° Facture	N° Livraison	N° dossier	Code
12/03/25	3103641	390718	390718	311217

Page 1 sur 1

AVOIR

Code	CT	Désignation	Nb Colis	Poids Brut	Tare U.	Pds Net/Nb.	PU HT	Montant HT					
POIE01	1	POIREAU CAT I ESPAGNE	-2.0			-20.00 K	1.10	-22.00					
PAYÉ CHÈQUE n° 5880434													
	Total HT	Base Interfel	Base Cnpt	Tx Interfel	Tx cnpt	Mt Interfel	Mt Cnpt	F. fixes	Base HT	Emballage	Tx TVA	Mt TVA	Total TTC
1	-22.00								-22.00		5.50 %	-1.21	-23.27
2		-22.00		0.210%		-0.05			-0.05		20.00 %	-0.01	

Mode de règlement : NP au 12/04/25

Nos coordonnées bancaires : CREDIT AGRICOLE
IBAN: FR76 1350 6100 0026 2115 8000 080 BIC : AGRIFRPP835

Solde du Compte: 1018.44

Net à Payer

-23.27 EUR

Conditions de vente: Vu la rapidité du travail, des erreurs de poids ou autres sont possibles. La tare du colis n'est qu'approximative et elle est acceptée par l'acheteur. Le client est libre de vérifier et vider les colis, de peser l'emballage et de réclamer s'il y a lieu. Il lui sera fait son droit immédiatement. Toutes les marchandises prises et agréées dans nos magasins voyagent aux risques et périls du destinataire. Elles sont prises et payables à NARBONNE. - En application de l'article L441-3 du Code du Commerce nos factures sont payables à 30 jours, à défaut de paiement dans ces délais le dossier sera transmis à notre contentieux et la somme devra être automatiquement majorée de 10% (dix) que le client s'oblige à payer. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de NARBONNE sera seul compétent. La loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit instaure une indemnité sz 40€ pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales en plus des pénalités de retard dues de plein droit. (décret n° 2012-1115 du 2 Octobre 2012)